

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2015

Délibération : **02.2015.017**

Transmis en préfecture le :

2 mars 2015

Séance du : **24 février 2015**

Compte-rendu affiché le **3 mars 2015**

Date de convocation
du Conseil Municipal : **18 février 2015**

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : **35**

Président : **Monsieur Roland CRIMIER**

Secrétaire élu : **Monsieur Guillaume
COUALLIER**

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT (à partir du point 9), François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY (à partir du point 2), Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU (à partir du point 4), Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT (à partir du point 4)

Membres absents excusés à la séance :

Michel MONNET, Isabelle PICHERIT (jusqu'au point 9)

Pouvoirs :

Michel MONNET à Guillaume COUALLIER

Membres absents à la séance :

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MASSON

EQUILIBRE GENERAL BUDGET 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnel	9 385 000	Impôts et taxes	15 170 077
Dépenses de gestion <i>(charges de structure et d'activité, subventions aux associations et participations)</i>	8 072 943	Dotations et compensations	4 249 352
Intérêts de la dette	350 000	Produits des services (dont CAF)	911 681
		Recettes financières	300
Charges exceptionnelles	8 500	Recettes exceptionnelles	127 000
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>926 000</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>2 182</i>
Epargne	1 718 148		
TOTAL	20 460 592	TOTAL	20 460 592

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'équipement	6 042 245	Epargne	1 718 148
<i>Restes à réaliser dépenses</i>	<i>3 214 218</i>	<i>Restes à réaliser recettes</i>	<i>212 500</i>
Dépenses imprévues	40 000	Recettes d'équipement (FCTVA, TLE)	691 000
Subventions - fonds de concours versés (204)	77 563	Subventions d'investissement <i>(Projet Nature, Contrat Pluriannuel)</i>	105 166
Subv. Équipement FLPA	105 908	Cession d'immobilisation (024)	183 000
Rembt de dette en capital	766 651	Nouvel emprunt	2 950 000
CLTR	2 294 000	CLTR	2 294 000
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>14 182</i>	<i>Opérations d'ordre</i>	<i>938 000</i>
		Affectation du résultat 2014	2 526 733
		Excédent d'investissement 2014	936 219
TOTAL	12 554 767	TOTAL	12 554 767

I - Conjoncture économique et mesures nationales impactant le budget 2015

Le Débat d'Orientations Budgétaires a permis une information sur le contexte socio-économique et la situation financière de la collectivité afin d'éclairer les choix du budget primitif.

I-1 Éléments de conjoncture

La croissance en 2014 reste très modérée dans la zone euro. L'économie française, malgré un léger rebond au troisième trimestre (+0,3%) reste quant à elle sur les mêmes moyennes que les deux dernières années avec 0,4% de croissance annuelle. Aussi, le gouvernement table sur une croissance prévisionnelle 2015 de 1%.

L'inflation 2014 s'élève à 0,4%, la prévision 2015 s'établit quant à elle à 0,9%.

Enfin, la consommation des ménages ne progresse que très modérément et le chômage poursuit sa hausse et ne devrait pas diminuer avant 2016 selon l'OCDE.

I-2 Prévision pour les finances publiques

Le plan d'économies du gouvernement visant le redressement des finances publiques afin de faire passer le déficit en dessous de 3% en 2017 a été présenté lors du DOB.

Il avait ainsi été souligné que pour n'évoluer que de 0,2% au total en 2015, le rythme des dépenses publiques devait être fortement freiné (2% d'évolution en moyenne entre 2001 et 2011).

Un des principaux postes qui supportera cette diminution est celui des dotations aux collectivités avec, pour rappel, 3,67 milliards d'euros de baisse en 2015. S'il est déjà établi que cette réduction sera reconduite au moins en 2016 et 2017, l'État ne s'est pas encore prononcé pour les années suivantes. L'analyse de la trajectoire du déficit public ne laisse cependant que peu de place à l'optimisme quant à une évolution positive des dotations de l'État.

Notons donc que notre DGF, après avoir diminué de 5% en 2014 (- 140 000€) devrait de nouveau afficher une baisse estimée à 6,5% en 2015 soit environ 160 000€ et s'élèvera à 2 270 000€.

II - Les grands axes du budget primitif 2015

Dans ce contexte caractérisé par de fortes contraintes financières, la construction budgétaire s'est appuyée sur une programmation pluriannuelle.

Celle-ci a été construite sur la base d'une analyse financière rétrospective avant d'y intégrer :

- les éléments connus de contexte (baisse des dotations, opérations engagées, dégressivité des subventions CAF...)
- des hypothèses ou objectifs d'évolution : + 2,5% pour les contrats de prestations, + 4% pour les fluides, +1,5% pour les charges de personnel et 0% sur les autres dépenses de fonctionnement
- une stabilité des taux de fiscalité locale
- un recours à l'emprunt pour financer les investissements

Ce cadrage et cette programmation ont ainsi permis de bâtir un budget équilibré, dans des masses contenues, à la fois en fonctionnement et en investissement tel que présenté ci-après.

II - 1 Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2015 a été construit dans une logique programmatique, s'appuyant sur des recherches permanentes d'économies.

Avec 17,8M€, il affiche ainsi une stabilité par rapport au budget 2014.

A- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2015 s'élèvent à 17,82M€ soit une évolution de + 0,15% par rapport au budget précédent.

Chapitre	Budget total 2014	Réalisé 2014	BP 2015	ECART REALISE 2014/ BP2015	Évolution De BP à BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 299 043	4 100 225	4 243 282	143 057	-1,30%
012 CHARGES DE PERSONNEL	9 350 964	9 199 462	9 385 000	185 538	0,36%
014 ATTENUATION DE PRODUITS	112 386	112 386	170 000	57 614	51,26%
022 DEPENSES IMPREVUES	60 000	0	60 000	60 000	0,00%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 586 507	3 423 434	3 599 661	176 227	0,37%
66 CHARGES FINANCIERES	370 000	316 742	350 000	33 258	-5,41%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000	7 535	8 500	965	-22,73%
Total Dépenses de fonctionnement	17 789 900	17 159 784	17 816 443	656 659	0,15%

1. Les **charges de personnel** représentent 52,7% des dépenses en 2015, pour 52,6% en 2014 alors que ce ratio s'élève à 58,4% pour les collectivités de même strate.
Cette évolution de +0,1 point est néanmoins due à un effet mécanique. En effet, compte tenu des efforts faits pour contraindre la section de fonctionnement, la part des charges de personnel sur les dépenses totales augmente mathématiquement.

Cette prévision n'intègre aucun nouveau poste, elle est uniquement impactée par des évolutions réglementaires telles que :

- le reclassement indiciaire des catégories C et du 1er grade de catégorie B : 74,5k€
 - le glissement vieillesse technicité pour 59k€
 - la hausse du SMIC de 9,53 à 9,61€
 - l'augmentation du taux de CNRACL et IRCANTEC : + 6k€
 - la prise en compte des vacances des rythmes scolaires sur une année pleine : 26k€
 - l'augmentation de l'assurance statutaire (+30k€)
2. Les **charges à caractère général** augmentent de 143k€ par rapport au réalisé 2014 mais diminuent de 1,3% par rapport au budget précédent.

Ce poste comprend :

- les contrats de prestations de service dont les évolutions contractuelles sont fixées à 2,5% en moyenne : DSP Maison de Quartier, DSP restauration scolaire, marchés d'entretien des espaces verts, d'éclairage public, de nettoyage, contrats de maintenance (installations réglementaires ou de sécurité, chauffage...)
- les contrats d'assurance avec impact en année pleine des nouveaux tarifs résultant des marchés passés en cours d'année 2014. En effet malgré le bon taux de sinistralité de la commune, les événements de catastrophes naturelles récurrents ces dernières années au niveau national et mondial induisent une augmentation des primes (dommage aux biens et responsabilité civile).
- les fluides (eau, gaz, électricité, carburant, bois), 1er poste avec 981k€. Malgré une évolution contenue, ces lignes augmentent globalement de 4%. Ces dépenses doivent cependant être mises en parallèle avec une recette de 50k€ résultant de l'application de la clause d'intéressement aux économies d'énergie de notre marché de chauffage. Ainsi, les efforts d'investissement réalisés ces dernières années sur les bâtiments municipaux et le parc automobile mais aussi la politique énergétique de la commune permettent de contenir l'augmentation de ces lignes. De même, la renégociation du contrat Véolia par le grand Lyon et le nouveau marché de gestion des installations de chauffage et de fourniture de gaz dérégulée va permettre une baisse des tarifs pour 2015.

Ce poste comprend également les charges liées à l'activité et à l'offre de services. Et plus encore que l'an dernier, chaque secteur a réfléchi sur la pertinence des actions proposées pour les adapter voire les supprimer. Ainsi, ce sera par exemple un spectacle qui sera supprimé exceptionnellement cette année en septembre, compensé par l'offre culturelle du Festival organisé à cette même période (-5,8k€)

D'autres choix ont également été faits tels que la non dépose de l'ensemble des illuminations sur la ville qui générera une économie de 2,5k€ sur le budget 2015, le recentrage de certaines actions uniquement sur les espaces relevant de la domanialité communale (exemple : marquages au sol), la mutualisation des interventions entre services nécessitant la location de nacelles.

Au niveau des ressources internes, des réflexions engagées dès 2014 pour diminuer les dépenses ont également un impact budgétaire cette année : groupement de commande pour les fournitures administratives, audit des moyens d'impression et acquisitions de copieurs multifonctions (baisse des coûts de fonctionnement en terme de crédit bail et achats de cartouches d'encre - 11,5k€), nouveau marché pour les liaisons internet et connexions des sites distants (-2,3k€).

L'ensemble des économies ainsi générées permettront d'étoffer l'offre de services pour 2015 ou d'en proposer de nouveau tels que :

- l'ouverture de la Médiathèque le samedi
- le renforcement des Bourses Municipales pour les Jeunes (20k€ en 2015)
- l'accentuation du temps fort du 13 juillet avec augmentation de la prestation « feu » et des animations (+ 3k€)

3. Les **atténuations de produits** regroupent la pénalité SRU et le FPIC.
La ville devrait être exemptée de la première en raison des subventions versées pour les constructions de logement sociaux (ces subventions étant déductibles de la pénalité), le FPIC a quant à lui été inscrit à hauteur de 170k€ au vu de la progression de ce fonds définie par l'État au niveau national jusqu'en 2016.
4. Les **autres charges de gestion courante** évoluent de 176k€ par rapport au réalisé 2014 et de 0,37% par rapport au budget 2014.
Ce poste regroupe à la fois les subventions aux associations, les subventions d'équilibre au CCAS et aux budgets annexes ainsi que les locations et charges immobilières (qui évoluent en lien avec les indices de la construction).

Les *subventions aux associations* feront l'objet d'une délibération spécifique en mars suite à l'analyse des dossiers, cependant une enveloppe a été inscrite à hauteur de 2,55M€ au budget, soit une hausse de 2,8% par rapport au BP 2014. Cette évolution s'explique par l'impact en année pleine des temps d'accueil périscolaire (TAP) dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le budget 2014 ne comprenant qu'un trimestre de subventions aux associations qui interviennent sur ces ateliers.

Les *subventions d'équilibre* évoluent de 6,6% pour l'ensemble CCAS-FLPA et de 5,1% pour la Mouche comme le souligne le tableau ci-dessous :

	BUDGET 2014	REALISE 2014	BUDGET 2015	Écart réalisé 2014- BP 2015	Évolution en %
CCAS	346 066,13	302 431,50	286 775,51	-15 656	-5,2%
FLPA COLOMBIER	49 424,21	24 756,29	25 268,56	512	2,1%
FLPA OLIVIERS	18 703,37	2 812,21	39 823,82	37 012	1316,1%
Total CCAS-FLPA	414 193,71	330 000,00	351 867,89	21 868	6,6%
LA MOUCHE	437 668,82	394 714,24	414 667,10	19 953	5,1%

CCAS et FLPA

La diminution de la subvention du CCAS s'explique par une baisse des charges de personnel de 40k€ (suite au transfert du PRE au secteur jeunesse, il n'y a plus de paiement des vacataires en 2015 sur le CCAS. En parallèle, la fin du financement de l'État sur ce programme engendre une perte de recette de - 33,5K€ sur ce budget par rapport à 2014).

En outre, une recette exceptionnelle de 27k€ correspondant à un remboursement de charges sociales trop payées sur exercice antérieur (URSAFF) est attendue, et vient diminuer d'autant la subvention d'équilibre versée par la ville.

Les budgets des 2 FLPA, et donc leurs subventions d'équilibre versées par la ville, sont impactés par la mise en place d'un nouveau système réglementaire des gardes (50k€). Celui-ci a été pensé à la fois dans un souci de mise en conformité au regard de la réglementation du travail, de prise en compte des besoins spécifiques au public accueilli au sein des foyers logements et dans une volonté d'intégrer des étudiants dans le système des gardes afin de développer la politique intergénérationnelle.

L'impact financier de cette nouvelle organisation est moindre sur le Colombier puisque cette enveloppe est compensée par le départ d'un agent à la retraite (soit des charges de personnel quasi stables en 2015). Par ailleurs, les augmentations de dépenses (régularisations sur des factures de fluides comme sur la location immobilière du bâti et équipement du minibus) sont atténuées par des recettes nouvelles. En effet, un forfait charges (visant une équité entre locataires des 2 FLPA) sera mis en place en 2015 (+19,5k€) et une recette de l'EPHAD du Montet pour l'équipement et l'utilisation partielle du nouveau minibus est attendue (1500€).

A noter également que l'augmentation de la subvention d'équilibre aux Oliviers est d'autant plus importante que la subvention versée en 2014 avait été faible. Des recettes exceptionnellement hautes ont été constatées sur le prix de journée (+13k€ par rapport au prévisionnel) et des économies ont été réalisées sur les dépenses à caractère général.

La Mouche

L'évolution de la subvention d'équilibre au budget annexe de La Mouche s'explique d'une part par l'augmentation des fluides (comprenant des régularisations en 2015), d'autre part par l'évolution de l'activité spectacle-cinéma (+ 11k€ en dépenses).

De nouvelles charges ont été inscrites telles que l'évolution du logiciel de billetterie (+1,7k€) ou l'accroissement des locations mobilières en raison d'une plus large programmation de spectacles hors les murs. Enfin, un travail plus précis est réalisé chaque année en terme de communication afin de cibler et d'ajuster celle-ci au vu de la fréquentation des spectacles, aussi le faible niveau de 2014 ne pourra pas forcément être reconduit et une enveloppe complémentaire de 5k€ a été prévue cette année.

5. Les **charges financières** s'élèvent à 350 000€ pour 2014, elles évoluent de 33k€ par rapport au réalisé car malgré les faibles taux d'intérêts qui nous permettent de réaliser des économies sur nos deux CLTR (intérêts payés sur la base de taux variables en fonction de l'utilisation des fonds), les 1ères échéances des deux derniers prêts réalisés devront être remboursés (+ 41k€ cette année, + 64k€ sur une année pleine en 2016).

B- Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 20,46M€ soit en baisse de 672k€ par rapport au réalisé 2014 mais stables de BP à BP (0,69%).

Chapitre	Budget total 2014	Réalisé 2014	BP 2015	ECART REALISE 2014/ BP2015	Évolution De BP à BP
013 ATTENUATION DE CHARGES	172 000	283 623	157 500	-126 123	-8,43%
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	643 184	703 265	754 181	50 916	17,26%
73 IMPOTS ET TAXES	14 968 001	15 079 980	15 170 077	90 097	1,35%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 241 349	4 126 538	3 940 731	-185 807	-7,09%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	286 879	308 646	308 621	-25	7,58%
76 PRODUITS FINANCIERS	300	314	300	-14	0,00%
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000	628 145	127 000	-501 145	1714,29%
Total Recettes de fonctionnement	20 318 713	21 130 511	20 458 410	-672 101	0,69%

La tendance des recettes de fonctionnement se présente à la baisse avec une diminution par rapport au réalisé de 672k€ qui s'explique principalement par une baisse des remboursements de notre assurance maladie (chapitre 013) à mettre en corrélation avec un plus faible taux d'arrêts maladies (congés maternité...) et donc une diminution des remplacements en terme de charge de personnel.

Mais surtout, l'écart provient des produits exceptionnels puisque 2014 comptabilisait deux cessions (école de Beaunant et vente d'une parcelle de terrain aux Platanes).



Le **chapitre 70 ventes de produits - prestations de services** regroupe l'ensemble des recettes perçues en application des tarifs communaux (locations de salles, accueil périscolaire, participations des familles dans les crèches municipales,

billetterie du Festival de Beauregard, usagers de la Médiathèque ...).

Ce poste augmente de 51k€ en raison de l'impact en année pleine tout comme sur la partie dépense, des rythmes scolaires (recette CAF sur les TAP courts et participations des usagers) ainsi que la participation des parents dans le cadre de la reprise en régie de l'activité périscolaire Guilloux. Les recettes prévisionnelles de la Médiathèque sont également envisagées à la hausse sur le dernier trimestre 2015 lors de la réouverture.



Les **impôts et taxes** sont essentiellement constituées de la fiscalité directe locale.

Inscrite à hauteur de 11,74M€ en 2015, ce poste évolue de + 1,5% par rapport au réalisé 2014 et représente 57% des recettes totales de fonctionnement malgré une stabilité des taux communaux.

Cette évolution tient compte de la revalorisation des bases votée par l'État de 0,9% en 2015 et de l'évolution physique prévisionnelle de chaque taxe basée sur une moyenne constatée ces dernières années. En revanche, le budget 2015 est construit une nouvelle fois sans augmentation des taux de fiscalité.

Le tableau ci-dessous détaille les taxes incluses dans ce chapitre :

Libellé	Montant
TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATION	11 740 225,00
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 892 849,00
ATTRIBUTION DOTATION SOLIDARITE	190 383,00
FNGIR	184 206,00
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	4 464,00
TAXE SUR L'ELECTRICITE	420 000,00
TAXE ADDITIONNELLE DROIT MUTATION	700 000,00
DROITS DE PLACE / FOIRE SAINTE CATHERINE	37 950,00
TOTAL	15 170 077

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont versées par la Métropole du Grand Lyon et sont stables. Le FNGIR est une dotation de l'État perçue suite à la réforme de la taxe professionnelle, celle-ci est également stable.

La taxe sur la consommation finale d'électricité a été prévue sur la base de 2014, les droits de mutation sur la moyenne des dernières années, cette taxe étant très difficile à prévoir puisque dépendant du marché immobilier.



Les **dotations et participations** représentent 19% des recettes totales de fonctionnement avec 3,94M€ en 2015, en diminution de 186k€ par rapport au réalisé 2014.

Ces recettes se décomposent ainsi :

Libellé	Montant
DGF	2 270 000
Dotations de l'Etat versées en compensation d'exonérations de fiscalité	306 484
Participation de l'Etat et du Grand Lyon pour les postes CUCS	37 323
REFORME RYTHMES SCOLAIRES (ASRE + ETAT)	146 950
CAF CEJ, structures enfance, accueil périscolaire Guilloux	1 039 000
Subventions projets (GL pour le Projet Nature, Département pour la Gendarmerie, Région pour le Festival, Etat pour action CUCS...)	68 372
Contribution des communes pour les enfants extérieurs scolarisés à St Genis, participation des collèges pour l'utilisation des gymnases	53 088
Dotations de l'Etat (élections, recensement, titres sécurisés)	19 514
TOTAL	3 940 731

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée en baisse de 6,5% en 2015 au vu de la diminution des dotations de l'État, elle passerait donc de 2,465M€ en 2014 à 2,270M€.


Les compensations d'exonérations de fiscalité (compensations financières des exonérations de fiscalité locale votées au plan national et s'imposant aux collectivités) constituent la variable d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'État dont la minoration s'établirait à - 19% en 2015.


Autre poste conséquent, les subventions de la CAF perçues dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ou de l'activité des structures petite enfance s'élèvent à 1,039M€.

La moitié des recettes de ce poste concernent le CEJ marqué par une dégressivité de - 5% / an (soit - 43k€ en 2015), l'autre moitié est constituée de la Prestation de Service Unique (PSU) et Prestation de Service Ordinaire (PSO) des Relais d'Assistants Maternelles et de la crèche Petits Mômes en hausse de 0,9% du fait de la revalorisation du barème PSU. Celui-ci passe de 4,77€/h en 2014 à 5,02€/h en 2015 (soit + 3,5k€).

La réforme des rythmes scolaires impacte le budget 2015 en année pleine côté dépenses, mais aussi côté recettes en ce qui concerne ici la participation de la CAF pour une partie des TAP mis en place et le fonds de l'État (50€/enfant) pérennisé très récemment par la loi de finances au même niveau que 2014 (soit 147k€ au total).

Enfin, les subventions venant en complément de projet représentent une enveloppe relativement stable de 68k€ : action CUCS, Festival (2,5k€), financement des animations du Projet Nature (25k€) ou participation annuelle du département de 35k€ pour la construction de la nouvelle gendarmerie.

 Les autres produits de gestion courante comprennent les loyers de la gendarmerie (225k€) et les locations immobilières évoluant selon les indices (agence postale, loyer 62 avenue Foch ...).

 Enfin, les produits exceptionnels sont principalement constitués de remboursements de sinistres par notre assurance ou de ventes de terrains. En 2014 étaient comptabilisés la vente de l'école de Beaunant et la parcelle Les Sources à l'APAJH pour 529k€. Pour 2015, les 127k€ comprennent, outre les remboursements, des avoirs reçus de Dalkia concernant les consommations de gaz.

L'ensemble des choix réalisés en fonctionnement permet donc de proposer un budget dégageant un autofinancement de 2,64M€. Les orientations budgétaires présentées en janvier exposaient une volonté de contraindre les dépenses de fonctionnement pour compenser partiellement la baisse des recettes afin de maintenir un autofinancement nécessaire au financement des dépenses d'équipement. Cet objectif est tenu, la programmation pluriannuelle d'investissement pourra être déroulée en 2015 telle qu'envisagée.

II-2 Section d'investissement

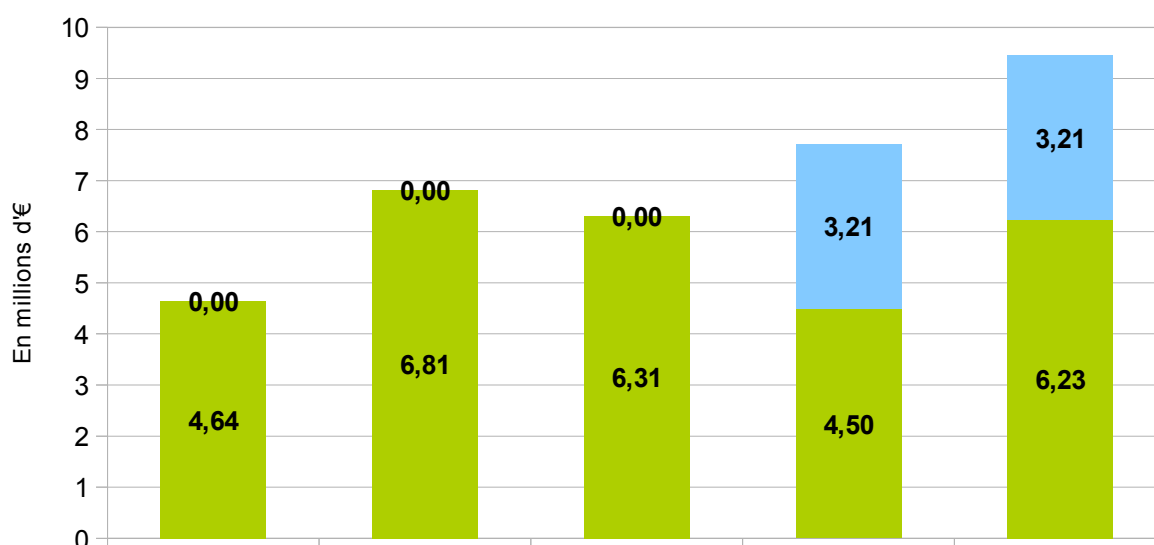
Alors que de nombreuses collectivités diminuent leurs investissements, la ville poursuit cette année encore une politique d'équipement ambitieuse avec 9,5M€ budgétés et réaffirme ainsi son soutien au secteur économique et donc à l'emploi.

A- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement se composent à la fois des dépenses d'équipement (travaux, mobilier, subventions d'équipement) et du remboursement en capital de la dette, ce dernier ne pouvant être financé que par des ressources propres (c'est à dire hors emprunt).

En 2015, les dépenses d'équipement s'élèvent à 6,23M€ auxquelles s'ajoutent 3,21M€ de restes à réaliser.

Dépenses d'équipement
(chiffres issus des comptes administratifs, sauf pour 2015 BP)



Comme en témoigne le tableau ci-dessus avec en moyenne 5,6M€ de travaux réalisés chaque année (2011-2014), la ville poursuit sa politique d'investissement avec près de 9,5M€ inscrits au budget 2015 (restes à réaliser compris).

Parmi les investissements prévus cette année figurent plusieurs opérations en cours dont l'achèvement est programmé courant 2015, notamment :

✓ La construction de la Maison de Quartier des Collonges (2,339M€) :

Afin de proposer des conditions d'accueil optimisées, la ville a décidé la construction d'un nouvel équipement public qui permettra d'accueillir dans des espaces adaptés, à la rentrée 2015 l'ensemble des activités dernièrement développées sur ce quartier par Léo Lagrange dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP).

Implanté à l'entrée de la « colline » pour valoriser cet espace et préserver une visibilité de l'accès principal depuis la rue des Collonges, une liaison sera également possible à partir de l'arrière du bâtiment dit « La Manivelle ».

La requalification du quartier contribuant à une amélioration du cadre de vie se poursuivra par la démolition des bâtiments actuels après déménagement dans les nouveaux locaux, ainsi que par un traitement paysager des espaces libérés, assurant ainsi une continuité visuelle de la colline et des futurs aménagements.

✓ La réhabilitation de la Médiathèque (1,231M€) :

Conçu dans une optique de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité, mais également de baisse des coûts d'énergie et de fonctionnement, le réaménagement de cet équipement intégrera également une automatisation des actions de prêt et de retour permettant une réorientation des missions du

personnel, notamment dans le cadre d'une ouverture aux usagers le samedi, et une diminution à terme de la masse salariale. Enfin, il accompagnera le projet culturel de lecture publique.

✓ La nouvelle voie Darcieux/Collonges (156k€) :

Les travaux initiés dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Darcieux/Collonges se poursuivent avec pour finalité la réalisation de cette nouvelle voie et l'aménagement du secteur : voirie, espaces verts, éclairage public, parkings.

✓ L'aménagement du nouveau poste de police municipale au 36 rue Fourel (651k€) :

La construction de ce nouvel espace d'accueil pour les saint-geinois en centre-ville a débuté depuis quelques semaines, elle sera suivie du transfert du Centre de Supervision Urbaine de la vidéoprotection dans ces nouveaux locaux.

Cette réalisation contribue ainsi à la revalorisation de cette entrée du cœur de ville, avec l'espace Déclic et la requalification du parking Cordier.

✓ Le début des travaux de réaménagement de la Mouche (245,7k€) :

Ce projet vise à la fois l'autonomisation de la salle Gayet, la mise en sécurité de l'accueil et le réaménagement des bureaux et de la mezzanine.

A noter qu'en limitant le personnel chargé de la surveillance lors de la mise à disposition de la salle Gayet, ces travaux permettront des gains de fonctionnement.

Par ailleurs, chaque année des travaux sont programmés afin de maintenir en état le patrimoine communal. Conformément aux priorités et aux orientations définies par la PPI pour 1,3M€, les principaux travaux envisagés pour l'exercice 2015 se répartissent de la manière suivante :

Opérations	BP 2015	Principaux travaux envisagés
<i>Parc de Beaugard</i>	3 500	Dessouchage / taille des arbres Suivi des couvertines
<i>Espaces Verts</i>	75 000	Réaménagement des îlots avenue Clemenceau Réaménagement du rond point de Verdun
<i>Éclairage Public / Voirie</i>	226 500	Rénovation de l'éclairage public des Barolles : Cartellier/De Gaulle Dissimulation du réseau secteur Darcieux Rénovation des bornes marché place Jaboulay
<i>Vidéosurveillance</i>	50 000	Compléments sur les nouveaux parkings Amélioration de la qualité de visionnage
<i>Hôtel de Ville</i>	50 000	Optimisation de l'accueil du public suite au déménagement de la PM. Mises en conformité (armoires électriques)
<i>Cimetière</i>	50 000	Création d'un ossuaire Poursuite de la réfection des allées et de la plantation d'arbres
<i>Groupes Scolaires</i>	122 000	Sécurisation des fenêtres et remplacement des rideaux par des stores (maternelle Bergier) Revêtements de sols souples sous les jeux

Opérations	BP 2015	Principaux travaux envisagés
		(Guilloux) Travaux de peinture (tous GS)
<i>Stades / Gymnases</i>	94 900	Remplacement des tapis de sol d'escalade au gymnase D'Aubarède Rénovation de la salle de judo au gymnase Guilloux Relamping gymnase Guilloux Remplacement main-courantes terrain de rugby Beuregard
<i>Structures enfance</i>	62 665	Remplacement des sols souples au RAM des Barolles et à Roule Virou Réaménagement du coin de change à la crèche P'tits Mômes Remplacement de portes fenêtres à la crèche Pom' Cerises (issues de secours- sécurité)
<i>Structures jeunesse</i>	17 100	Changement de portes en simple vitrage au CLESG (bas) Installation d'un parafoudre au CLESG (suite à plusieurs problèmes électriques) Placard rangement salle Maryline CSCB (suite au passage de la commission sécurité)
<i>Réserves foncières</i>	150 000	Acquisitions foncières et préemptions commerciales
<i>Enveloppe travaux tous bâtiments</i>	311 300	Signalétique des bâtiments publics (dernière tranche) AMO accessibilité ERP Poursuite du programme de mise en conformité des installations électriques Contrat mise en conformité des chaufferies

Enfin, les dépenses d'équipement comprennent aussi le versement de subventions d'investissement et de fonds de concours à hauteur de 417k€ cette année :

Subventions d'équipement - Fonds de concours 2015	
Subvention d'équipement Les Oliviers	79 174,67
Subvention d'équipement Le Colombier	26 732,86
PUP Darcieux Collonges	155 942,00
FIC	78 000,00
Subvention logement 35 appt rue Darcieux	77 563,00
Total	417 412,53 €

Les subventions d'équipement versées aux FLPA permettront de financer les travaux de réfection prévus dans les deux foyers, à hauteur de 25 850€ pour le Colombier pour le remplacement des bouches VMC et mise en conformité de l'ascenseur et 39 500€ pour les Oliviers dans le cadre de la réfection des fenêtres des parties communes.

En outre pour les 2 FLPA, les logements qui seront mis à disposition d'étudiants dans le cadre de la nouvelle réglementation des gardes seront équipés en mobilier.

Enfin, une subvention de 77 563€ sera versée à SCIC Habitat pour la construction en VEFA de 35 logements aidés sur le secteur Darcieux-Collonges.

Autre poste de dépense de la section d'investissement, **l'amortissement des emprunts** s'élève pour 2015 à 541k€ pour les emprunts dits classiques et 226k€ pour constater la diminution de plafond de nos CLTR (dépense qui ne sera effective que si ces emprunts sont mobilisés à décembre 2015).

En 2014, le remboursement en capital était de 349k€ soit une hausse de +192k€ cette année du fait du ré-endettement progressif de la ville ces dernières années comme le souligne le tableau ci-dessous :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Encours de dette au 1/01	8,13M€	6,38M€	7,52M€	9,42M€	7,07M€	11,36M€
dont CLTR	1,75M€	662k€	2,37M€	2,84M€	961k€	2,29M€

B- Les recettes d'investissement

Les **recettes d'investissement** se composent, outre l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, des ressources suivantes :

	Budget 2014	Réalisé 2014	Budget 2015
Cessions de terrains (024)			183 000
FCTVA	800 245	798 520	680 000
Taxe d'aménagement	26 000	10 688	11 000
Subventions d'équipement	408 754	135 721	277 666
Nouvel emprunt	5 900 000	3 350 000	2 950 000
Recettes réelles d'investissement	7 134 999	4 294 929	4 101 666

Remarque : les **cessions de terrains** doivent, selon les règles de comptabilité publique, être inscrites lors du vote du budget en investissement mais elles seront constatées en fonctionnement lors de la vente effective.

Pour 2015, la cession d'une parcelle à Géode Conseil a été inscrite. Cette recette viendra ainsi augmenter comptablement l'autofinancement constaté en 2015 de 183k€.

Le **FCTVA**, dotation de l'État compensant la non récupération par les collectivités de la TVA est calculée par rapport aux travaux d'investissement éligibles réalisés en N-1. En 2015, cette recette est évaluée à 680k€, à noter que le taux de FCTVA a été réévalué par la loi de finances 2014, passant de 15,482% à 15,761%, soit un gain de 10k€ environ constaté sur le budget 2015.

La **Taxe d'aménagement**, qui s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, a été évaluée au vu du

réalisé 2014 (soit 11k€). Celle-ci correspond au reversement d'une part du produit perçu par le Grand Lyon, qui dispose de la compétence PLU.

Les *subventions d'équipement* sont prévues pour 278k€ en 2015 et englobent la fin des subventions à percevoir dans le cadre du Contrat Pluriannuel avec le Département, des subventions du Grand Lyon dans le cadre des investissements Projet Nature ainsi qu'une recette attendue du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéoprotection.

Enfin, *l'emprunt* destiné à financer les nouveaux équipements vient équilibrer la section d'investissement, il est cette année inscrit pour 2,95M€, soit un montant légèrement en dessous de ceux réalisés l'an dernier (3,35M€).

Croissance faible, chômage en hausse, réforme territoriale, redressement du déficit public et baisse des dotations de 11 milliards sur 3 ans : le contexte économique et financier des collectivités est loin d'être euphorique. Plus encore que ces dernières années, en fonctionnement des arbitrages s'imposent sur les actions à mettre en œuvre en priorité, sur les mutualisations pouvant être travaillées tout en proposant une offre de service de qualité.

Maintenir un certain niveau d'autofinancement sans augmenter les taux de fiscalité pour permettre de poursuivre les investissements, tel était l'objectif exposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget 2015 est le fruit de ce travail de réflexion, de prospective et de planification.

En outre, la situation financière saine et le taux d'endettement de la ville permettent aujourd'hui de disposer des marges de manœuvre pour faire des choix que d'autres collectivités ne peuvent plus faire, à savoir celui d'investir, celui de répondre aux besoins et au bien-être des Saint-Genois, d'accroître le dynamisme de son territoire tout en soutenant l'économie.

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir

- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2014 du budget principal, soit un excédent net de 2 526 732,62€ en fonctionnement et un besoin de financement en investissement de 2 065 498,82€.
- **DÉCIDER** la reprise anticipée des résultats prévisionnels du budget annexe La Mouche soit un excédent de fonctionnement reporté de 1,53€ et un excédent de la section d'investissement reporté de 8 748,33€.
- **ADOPTER** chapitre par chapitre le budget primitif principal et le budget annexe pour l'exercice 2015 en équilibre :

Budget Principal

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 20 460 591,62€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 12 554 766,54€

Budget annexe La Mouche

La section de fonctionnement s'élève en dépenses et en recettes à 575 175,63€

La section d'investissement s'élève en dépenses et en recettes à 29 972,96€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Philippe MASSON ,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

**- LE CONSEIL ADOPTE CETTE DÉLIBÉRATION À LA MAJORITÉ -
Motion adoptée par 27 voix Pour et 3 voix Contre, Abstention : 5**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Evan CHEDAILLE

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Thierry MONNET, Catherine ALBERT-PERROT

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.